

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 135 (2009)  
**Heft:** 10: Belle de Marseille : Grand de Paris

**Artikel:** Palabres actives  
**Autor:** Della Casa, Francesco  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-99757>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Palabres **actives**

ARCHITECTURE

**La présentation de la Belle de Mai ne saurait être complète sans le compte-rendu d'une des réunions publiques hebdomadaires au restaurant de la Friche. Il permet de comprendre le protocole des délibérations qui accompagnent le processus collectif de réalisation. Il repose notamment sur une conscience commune de l'histoire de la Friche, l'établissement de relations contractuelles entre les acteurs et la société coopérative et l'exposition du savoir-faire des artistes et artisans impliqués. L'enjeu, pour les animateurs de la Friche : parvenir à passer d'une démocratie participative à une démocratie active.**

Ce jour-là, la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) recevait le Comité d'intérêt de quartier (CIQ). En tout, une cinquantaine de personnes, assemblées autour d'un conglomérat de tables. Ici, beaucoup se joue autour de cette pièce de mobilier : elle est l'objet totem du lieu, baptisé en son honneur « Les Grandes Tables ». Pas par prétention culinaire, mais parce qu'ici, c'est toujours en nombre que l'on se rassemble autour d'elles, que ce soit pour débattre, manger ou travailler.

Le thème de la réunion : les relations entre la Friche et le quartier, que ce soit du point de vue des relations sociales, des collaborations ou des cheminements urbains. Mme Cordier, une élue municipale représentant le CIQ, fait en préambule un éloge de la parole : « Mon muscle le plus développé, c'est ma langue. » Puis elle parle de « génération sacrifiée », pour laquelle « la carence de mots a pour conséquence que la jeunesse cherche souvent à s'exprimer par la violence ». En filigrane, on devine l'évocation de problématiques récurrentes dans les quartiers populaires marseillais.

## Histoire commune

L'un des acteurs à l'origine de la fondation de l'Association « Système Friche Théâtre » (SFT), Philippe Foulquié, commence par relater l'histoire récente du site et les objectifs visés. Il explique qu'ici, la culture doit être comprise au sens large. La Friche participe à la sauvegarde du patrimoine industriel

et urbain que constituent les anciens entrepôts de la SEITA, dans lesquels de nombreux habitants des quartiers environnants ont naguère travaillé. Elle permet d'éviter une opération immobilière spéculative qui aurait fait table rase, tout en prenant position contre le mode de gestion technicienne de la ville du XX<sup>e</sup> siècle. Ce faisant, elle incarne un projet de reconversion dans lequel l'industrie laisse place à un projet d'industrie culturelle associé à un projet urbain, le PCPU (voir encadré p. 13).



Fig. 1 : Le restaurant « Les Grandes Tables »

Fig. 2 : La grande table de réunion

(Photos Francesco Della Casa)



2

Cette introduction rituelle signale une condition préalable nécessaire, à savoir que chacun soit au fait de l'histoire du lieu avant d'y prendre la parole ou d'y intervenir en tant qu'acteur. Cette précaution ne parvient toutefois pas à dissiper certains malentendus. Ainsi un interlocuteur demande-t-il la mise à disposition de locaux pour son club sportif, arguant du fait que la Friche offrirait quantité de surfaces disponibles. Cette intervention est symptomatique de la perception que certains riverains de la Friche ont encore de la SCIC, qu'ils confondent avec une administration municipale à laquelle ils pourraient adresser doléances et revendications. Plus généralement, elle illustre un constat : « Lorsqu'un habitant réclame quelque chose, il l'exprime le plus souvent au travers d'une plainte et non d'un désir – c'est le début du mécontentement. Il attend que la chose soit faite et n'est pas l'acteur de sa réalisation. »<sup>1</sup> Il convient donc d'expliquer la structure coopérative et le mode de fonctionnement par auto-construction développé dans la cadre de la Friche.

### **Le modèle du mouvement Castor**

Après avoir précisé que les deux tiers du patrimoine foncier de la Friche, construit ou non-construit, est encore libre, Patrick Bouchain explique que la constitution de la SCIC

répondait à une nécessité juridique : il s'agissait de permettre à l'association qui était à l'origine de la reconversion du site d'obtenir la qualité pour agir sur le fonds immobilier. Elle n'est donc pas un niveau institutionnel supplémentaire, dont la vocation serait de redistribuer infrastructures et services. La SCIC permet de faire en sorte que la Friche puisse devenir l'endroit de tous ceux qui sont volontaires pour faire quelque chose. Ce qui implique une autonomisation, le paiement de charges et, partant, la recherche de ressources. Le temps de travail est transformé en capital, sur le modèle du mouvement coopératif « Castor » de l'après-guerre, grâce auquel le travail collectif permettait de pallier l'incapacité des associés à financer l'achat ou la construction d'un logement. L'application de ces principes sur le territoire de la Friche se fait à travers le laboratoire transdisciplinaire « Notre Atelier Commun » (NAC), fondé en 2002 par Patrick Bouchain, dont le siège est implanté sur le site marseillais depuis 2007. Le projet de création de logements collectifs dans une friche culturelle est l'un de ses objectifs majeurs, car c'est à travers une occupation résidentielle qu'une friche culturelle peut espérer parfaire sa réintégration dans le contexte urbain.

<sup>1</sup> Patrick Bouchain, « Faire face et réunir », in « La Friche la Belle de Mai, un espace capital dans une capitale européenne »



### Démonstrations urbaines

Pour documenter les réunions délibératives, des visites du site à l'intention des riverains sont organisées chaque samedi matin par la SCIQ. La promenade est ici comme l'instrument préliminaire de la construction urbaine. Elle permet de déterminer quels peuvent être les besoins en matière de cheminements, d'accessibilité ou de parcage de véhicules.

Ces rencontres régulières ont également aidé à résoudre des problématiques aiguës pour le quartier, telles que le vandalisme ou le vol dans les ateliers, en instituant un groupe sécurité qui collabore étroitement avec des médiateurs sociaux.

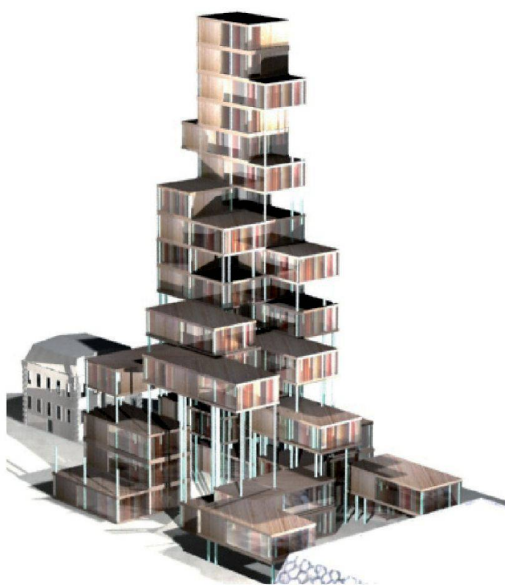
Ces visites ont également pour but de valoriser l'acte de construire. Les chantiers sont ouverts aux riverains, accueillent des familles, sont l'occasion d'expliquer les savoir-faire. A partir de là, des chantiers d'insertion ont même pu être mis sur pied. Des équipements sportifs, tel un skate park, ont été installés sur le site en impliquant les futurs usagers, les adolescents du quartier.

### « La plus belle des constructions est celle où l'on connaît le destinataire »

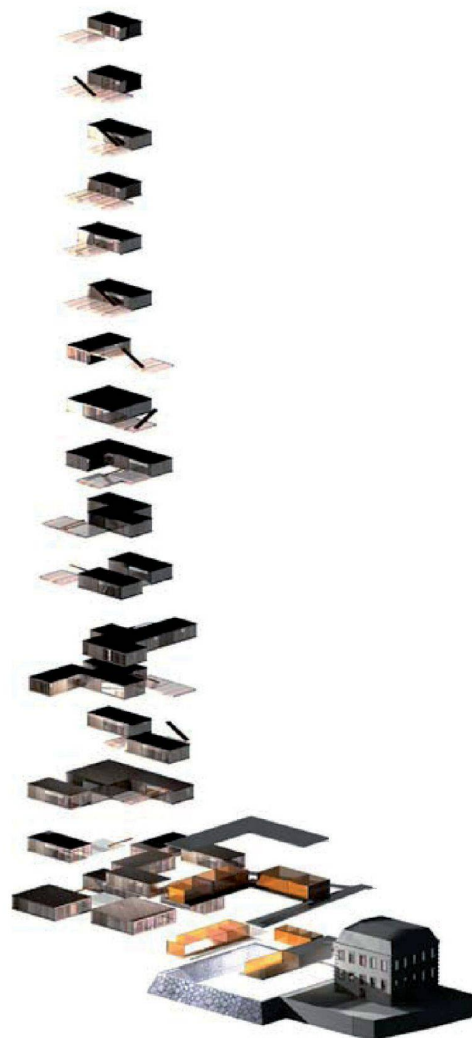
A travers cette combinaison entre délibération, exposition et auto-construction, l'ambition des animateurs de la Friche est de tenter d'aller au-delà d'une démocratie participative pour inventer une démocratie active. Or une participation active ne peut réellement se concevoir sans l'apprentissage

progressif de la lecture d'un plan, le développement d'une culture des techniques de construction ou la connaissance des règlements et normes, de manière à pouvoir les critiquer, les amender ou les négocier. Les professionnels de la construction, architectes, ingénieurs ou maîtres d'états apprennent de la sorte à inventer des outils simples qui leur permettent de transmettre une part de leurs savoirs et de comprendre la demande par une connaissance fine des modes d'action des futurs utilisateurs, fut-ce au prix d'une perte de pouvoir et de tranquillité. Ce double effort est le prix à partager pour atteindre ce que Patrick Bouchain appelle une architecture de souveraineté communautaire.

Francesco Della Casa



3



4